

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.015

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

29 JANVIER 2001

DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MARCHE A COMMANDE VOIRIE-TROTTOIRS
PROGRAMME 2001

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du Programme de Voirie 2001, les Services Techniques ont élaboré un dossier d'Appel d'offres en vue de conclure un marché à bons de commande Voirie-Trottoirs d'un montant maximum de 807 979,79 Euros T.T.C. et minimum de 457 347,05 Euros T.T.C.

A cet effet, un Avis d'appel public à concurrence a été lancé le 4 octobre 2000, la date de remise des plis était fixée au 10 novembre 2000.

Or, lors de l'ouverture des plis du 7 décembre 2000, la Commission d'Appel d'offres a déclaré l'Appel d'offres infructueux.

Conformément au Code des Marchés Publics, une nouvelle consultation par voie de Marché Négocié a été engagée.

Par suite, il est proposé de retenir l'offre moins disante présentée par le groupement d'entreprises DAVID (mandataire) /EUROVIA/MAGNE/ROTRACO.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces du Marché Négocié à intervenir avec le groupement d'entreprises DAVID (mandataire) /EUROVIA/MAGNE/ROTRACO.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 7 décembre 2000,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie de marché Négocié après Appel d'offres infructueux pour les travaux d'aménagements de Voirie-Trottoirs, Programme 2001.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à

la réalisation d'un Marché Négocié à bons de commande à intervenir
avec le groupement d'entreprises DAVID (mandataire)/
EUROVIA/MAGNE/ROTRACO.

- d'imputer la dépense correspondante au Budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS